



Note de présentation synthétique du budget primitif 2025

Objet : Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025 de la commune.



Commune de
Hipsheim

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la commune, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, Monsieur le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables.
- Comme la municipalité s'y est engagée, les taux des taxes locales seront stables en 2025.
- Il est prévu une stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
- Dans le cadre de ce budget prévisionnel, la municipalité continue la campagne de remplacement de l'éclairage public dans les rues de l'Eglise et de l'III.
- Pour garantir à chaque habitant un cadre de vie agréable, l'impasse du Fossé (rétrocédée en voirie communale en 2024) va être aménagée. Des nouveaux agrès vont être installés dans l'aire de jeux.
- Le soutien financier aux associations est maintenu avec une enveloppe de 7 500€ destinée aux subventions de fonctionnement, permettant aux associations d'organiser des évènements et pour subvenir aux dépenses courantes.
Une enveloppe de 9 900€ à destination de l'AAPPMA et du Hipsheim Tonic Tennis a été votée pour leur permettre d'investir dans l'entretien des bâtiments dont elles ont la gestion.

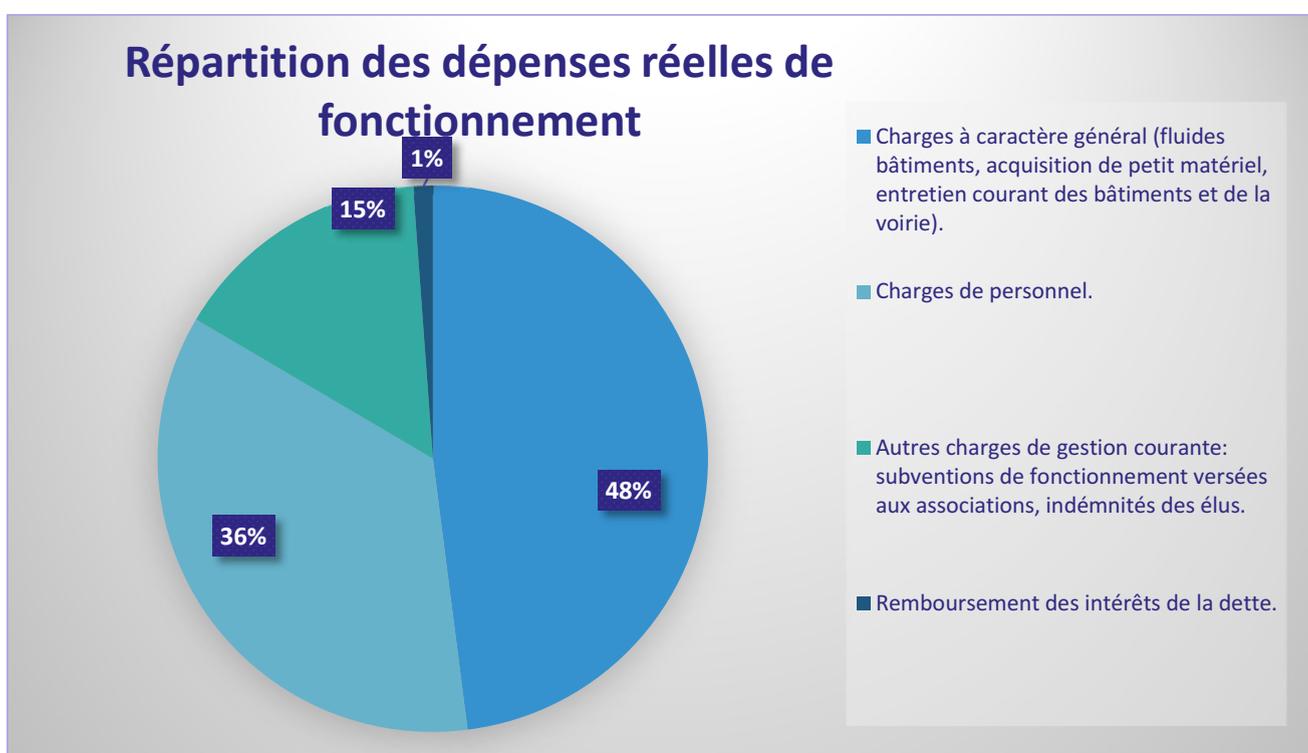
Structure du budget.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

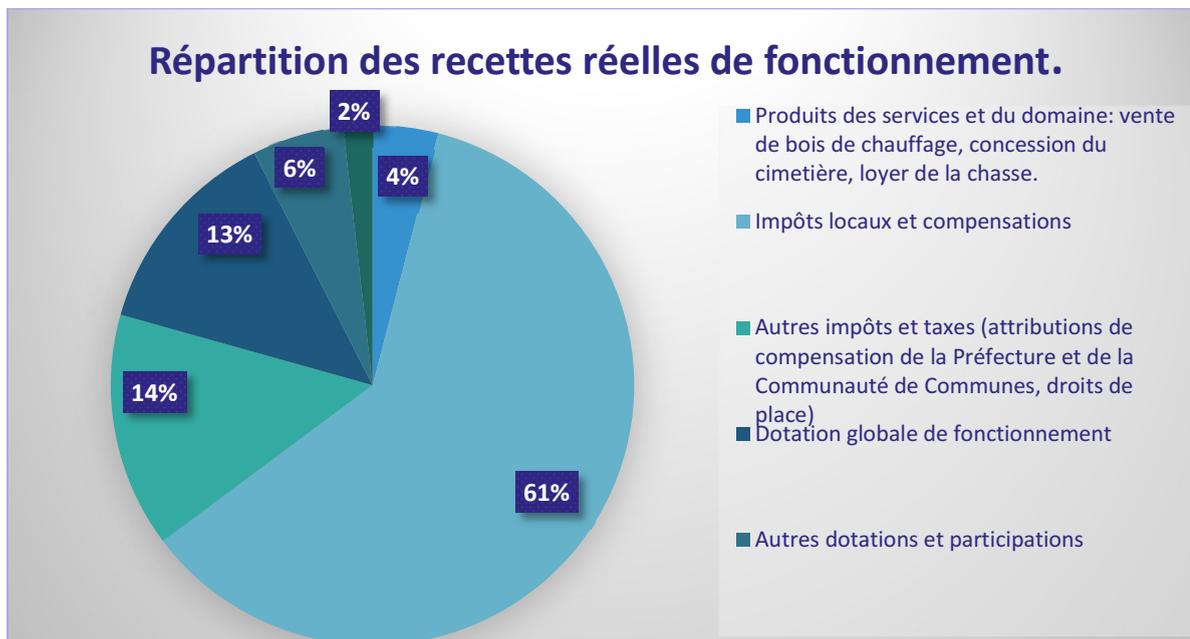
1) La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel communal, l'entretien et les fluides des bâtiments municipaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



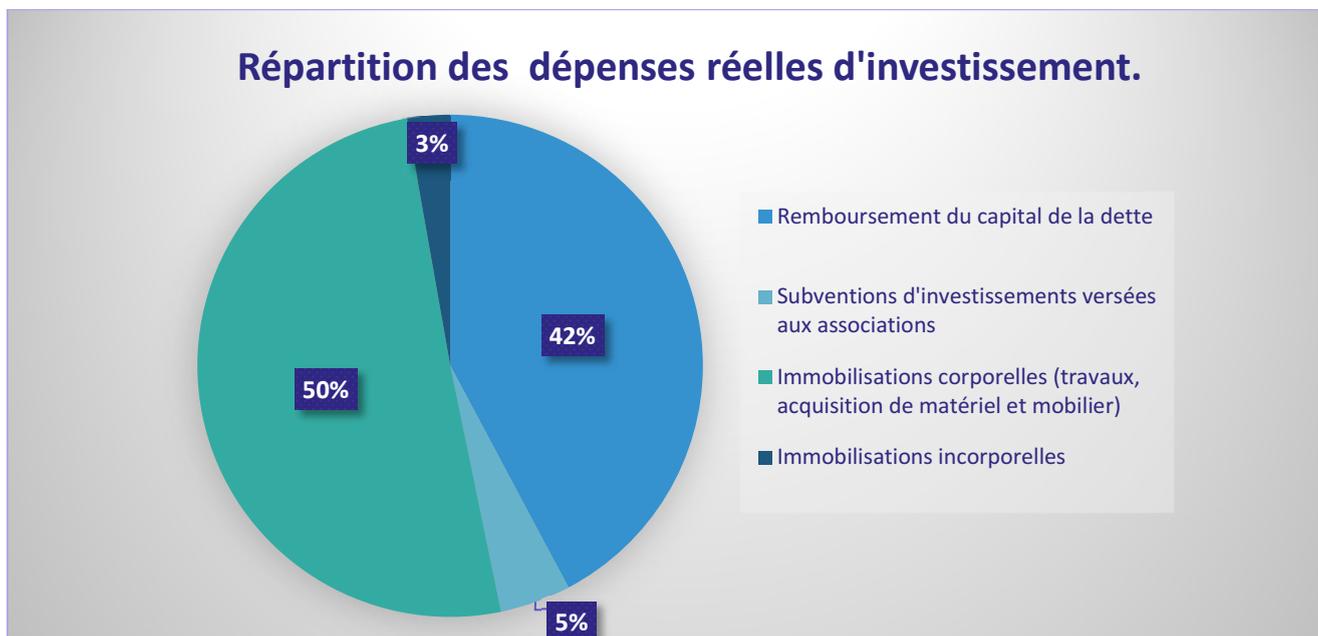
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement au produit des taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les meublés de tourisme), aux dotations versées par l'Etat, aux ventes de bois de chauffage, aux concessions du cimetière communal.



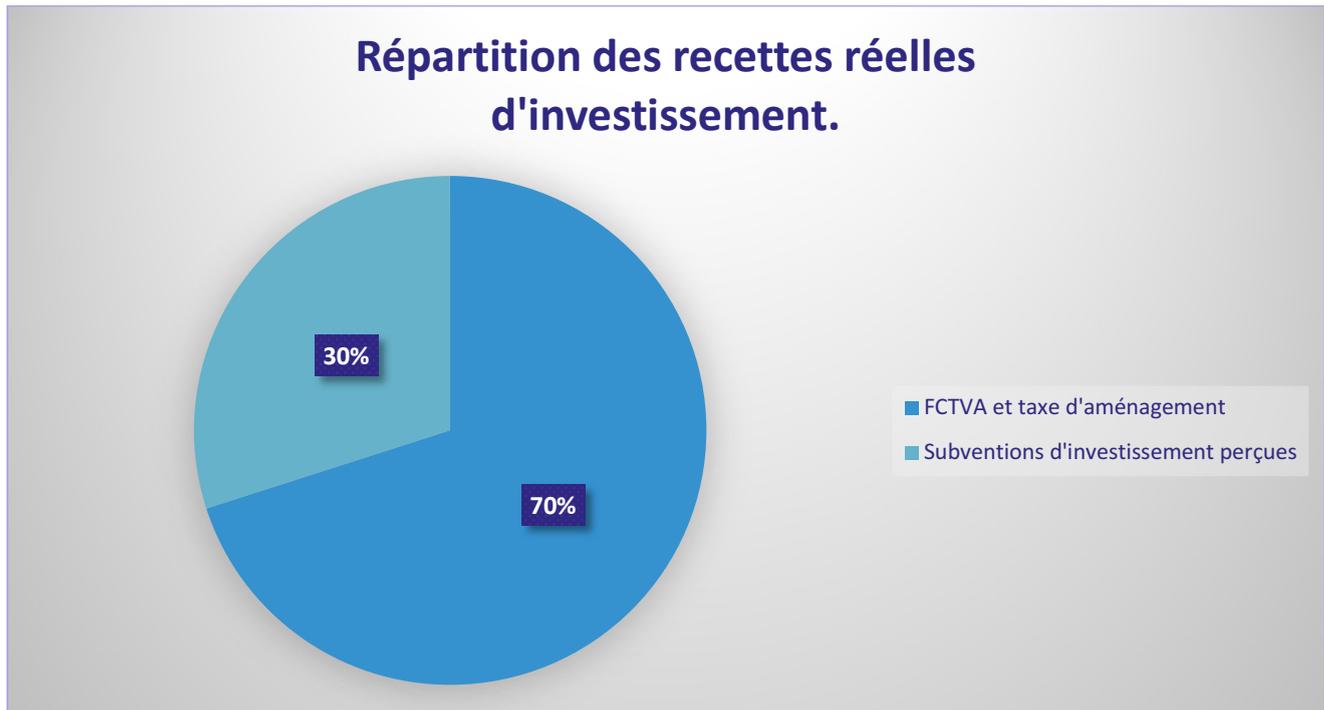
2) La section d'investissement (entretien du patrimoine, acquisition de matériel durable, projets pour l'avenir).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

En dépense d'investissement sont présentes toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de logiciels, de véhicules, de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.



En recettes d'investissement, on trouve principalement les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).



Présentation synthétique du budget :

Le budget primitif 2025 s'établit à 950 916,29€.

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général (fluides bâtiments, acquisition de petit matériel, entretien courant des bâtiments et de la voirie)	242 908,00 €
Charges de personnel	180 300,00 €
Autres charges de gestion courante: subventions de fonctionnement versées aux associations, indemnités des élus	78 865,00 €
Remboursement des intérêts de la dette	5 821,51 €
Dotations aux provisions, dépréciations	37,00 €
Atténuations de produits	43 932,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	551 863,51 €
Virement à la section d'investissement	128 804,09 €
Opérations d'ordre - transfert entre sections	9 900,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	690 567,60 €

Recettes de fonctionnement	
Produits des services et du domaine: vente de bois de chauffage, concession du cimetière, loyer de la chasse	23 045,00 €
Impôts locaux et compensations	345 500,00 €
Autres impôts et taxes (attribution de compensation de la Préfecture et de la Communauté de Communes, droits de place)	83 000,00 €
Dotations globales de fonctionnement	75 000,00 €
Autres dotations et participations	32 165,95 €
Autres produits: loyers, dons et libéralités	10 250,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	568 960,95 €
Résultat de fonctionnement reporté 2024	121 606,65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	690 567,60 €

Dépenses d'investissement	
Remboursement du capital de la dette	91 980,70 €
Subventions d'investissements versées aux associations	9 900,00 €
Immobilisations corporelles (travaux, acquisition de matériel et mobilier)	109 899,91 €
Immobilisations incorporelles	6 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	217 780,61 €
Solde d'exécution - Résultat d'investissement N-1	42 568,08 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 348,69 €

Recettes d'investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé	42 568,08 €
FCTVA et taxe d'aménagement	55 380,52 €
Subventions d'investissement	23 696,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	121 644,60 €
Virement de la section fonctionnement	128 804,09 €
Amortissement des subventions d'investissements versées	9 900,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	260 348,69 €

Etat de la dette en 2025 :

L'encours de la dette au 01/01/2025 est de 435 821,26€.

Taux moyen de la dette : 1,95%.

Nombre d'emprunt en cours : 4.

Inscriptions au budget primitif 2025

Remboursement en capital de la dette : 66 980,70€.

Remboursement du solde (25 000€) du capital de l'emprunt relais contracté pour les travaux de la salle de motricité.